

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01489 Numéro SIREN : 808 014 732 Nom ou dénomination : APEMOU
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000009

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/000009**
n° de gestion : **2014B01489**
n° SIREN : **808 014 732 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 07/01/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

APEMOU - Société par actions simplifiée
150 allée Couleurs de Provence 26450 Roynac -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



809987

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise Société APEMOUAdresse de l'entreprise 150 ALLEE COULEURS DE26450 ROYNACNuméro SIRET * 8 0 8 0 1 4 7 3 2 0 0 0 1 6Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le <u>3 0 0 9 2 0 1 8</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 0 0 9 2 0 1 7</u>	
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042	135 549	135 159	
Total I (5)		044	048	135 549	135 159	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	074	7 761	4 542
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	198 994	220 072	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II	096	098	206 754	224 615	
	Total général (I+II)	110	112	342 303	359 774	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		200	200	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		20	20	
	Réserves réglementées *	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	236 493	25 047	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		100 827	235 446	
	Provisions réglementées	140				
Total I		142		337 540	260 713	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 800	3 600	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	2 963	95 461	
	Produits constatés d'avance	174				
Total III		176		4 763	99 061	
Total général (I + II + III)		180		342 303	359 774	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	390	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise Société APEMOU

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 13 0 0 9 2 0 1 8 | Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 7 | Néant | *

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210			
	Production vendue	biens			215		214			
		services *			217		218	26 040	26 040	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230		1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	26 040	26 041	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stock (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)						242	3 025	3 589	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)						244	85	323	
	Rémunérations du personnel *						250	15 566	15 411	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	5 873	6 085	
	Dotations aux amortissements *						254			
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	0	6	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
	Total des charges d'exploitation (II)						264	24 549	25 414	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 491	627	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)						280	100 357	240 155	
	Produits exceptionnels (IV)						290		5 229	
	Charges financières (V)						294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300		10 000	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
	Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	1 021	565	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	100 827	235 446	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	100 827	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	1 021		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248		330	5 002		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration) 249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprise nouvelles (44. septies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		
	Divers dont ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344					
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"					655			350	100 043
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	6 807	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356			
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :								360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	6 807	372		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	135 159		390
TOTAL	135 159		390
TOTAL GENERAL	135 159		390

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			135 549	135 549
TOTAL			135 549	135 549
TOTAL GENERAL			135 549	135 549

Etat des amortissements

Néant

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10.0000	20			20

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	
- prov cac 2018	1 800
Total	1 800

SAS APEMOU
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 200EUROS
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC
Siret : 80801473200016

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
SOUMIS A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 DECEMBRE 2018**

DEUXIEME RESOLUTION

- Aux autres réserves pour 76 327 euros.
- En distribution de dividendes pour 24 500 euros

Soit un dividende brut de 1225 euros par action distribuée comme suit :

M Pascal JACQUEMOUD 24 500 €

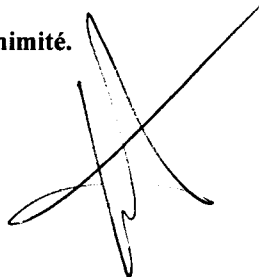
L'associé ayant décidé d'opter pour la taxation à l'impôt sur le revenu suivant le barème progressif, le dividende net versé après retenue à la source des prélèvements sociaux s'élève à 20 358 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, je vous rappelle que la société a procédé à des distributions de dividendes lors des trois précédents exercices.

Année	dividendes
2015	12 000€
2016	24 000€
2017	24 000€

La mise en paiement des dividendes sera effective au mois de décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



SAS APEMOU
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 200 EUROS
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC
Siret : 80801473200016

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 20 DECEMBRE 2018**

Madame, Monsieur

Nous avons l'honneur de vous présenter conformément aux prescriptions légales et réglementaires notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/2018, et sur les comptes dudit exercice.

Pour votre information, nous vous avons adressé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan
- le compte de résultat
- l'annexe
- le texte des résolutions soumises à votre vote
- Le rapport du Commissaire aux comptes.

1. SITUATION DE LA SOCIETE DURING L'EXERCICE ECOULE

Le chiffre d'affaires de l'exercice social allant du 01/10/2017 au 30/09/2018 s'est élevé à 26 040 euros contre 26 040 euros l'exercice précédent.

Le montant des charges d'exploitation de l'exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018 s'élève à 24 549 euros contre 25 414 euros l'exercice précédent.

Les principaux postes de charges sont les suivants (en euros) :

POSTE	30/09/2018	30/09/2017
Charges externes	3025	3589
Rémunération	15566	15411
Charges sociales	5873	6085

Le résultat d'exploitation de l'exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018 s'élève à 1491 euros contre 627 euros l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018 s'élève à 100 357 euros contre 240 155 euros l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel de l'exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018 s'élève à 0 contre -4 771 euros l'exercice précédent.

Le résultat net après impôt de l'exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018 s'élève à 100 827 euros contre 235 446 euros l'exercice précédent.

- ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'objet même de notre société fait que nous n'avons rien à signaler à ce titre.

- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET CELLE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

NEANT

- PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous espérons augmenter notre chiffre d'affaires et obtenir un résultat en progression au cours du prochain exercice.

2. PRESENCE ET ACTIVITE DES FILIALES

Nous vous rappelons que notre société contrôle les sociétés suivantes :

-La société BIN.GO domiciliée 150 Allée Couleurs de Provence 26450 ROYNAC, SARL au capital de 10 000 euros, à hauteur de 99.9 % des titres sociaux.

L'exercice de cette société se clôture le 30/09/2018 .

-La société BPcom78 domiciliée 315 Route de Pataffy 07000 SAINT JULIEN EN SAINT ALBAN, SARL au capital de 10 000 euros, à hauteur de 50 % des titres sociaux.

L'exercice de cette société se clôture le 30/09/2018.

-La société SMS domiciliée Les Gros Louis 73160 SAINT THIBAUD DE COUZ, SARL au capital de 1 000 euros, à hauteur de 39 % des titres sociaux.

L'exercice de cette société se clôture le 30/09/2018.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR L'ETABLISSEMENT DES COMPTES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des sommes correspondant aux dépenses mentionnées dans l'article 39-4 du C.G.I. et non déductibles fiscalement.

Pour votre information la société n'a pas pris de participations au cours de l'exercice dans d'autres sociétés.

4. AFFECTATION DU RESULTAT

En ce qui concerne le résultat de l'exercice s'élevant à 100 827 euros nous vous proposons l'affectation suivante :

- Aux autres réserves pour 76 327 euros.
- En distribution de dividendes pour 24 500 euros

Soit un dividende brut de 1225 euros par action distribuée comme suit :

M Pascal JACQUEMOUD 24 500 €

L'associé ayant décidé d'opter pour la taxation à l'impôt sur le revenu suivant le barème progressif, le dividende net versé après retenue à la source des prélèvements sociaux s'élève à 20 358 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, je vous rappelle que la société a procédé à des distributions de dividendes lors des trois précédents exercices.

Année	dividendes
2015	12 000€
2016	24 000€
2017	24 000€

Nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au profit de personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont éligibles à la réfaction de 40 % prévue au 2^o de l'article 158-3 du Code général des impôts et bénéficient de l'abattement annuel de 1 525 € ou 3 050 € (pour un couple) et du crédit d'impôt plafonné. Chaque associé peut opter pour le prélèvement libératoire de 18 % cette option entraîne l'exclusion de l'abattement de 40 % et de l'abattement annuel ainsi que du crédit d'impôt. L'option peut être partielle ou totale mais elle est irrévocable et doit être exercée par chaque associé concerné auprès de la société au plus tard lors du paiement du dividende.

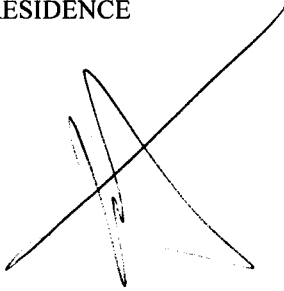
La mise en paiement des dividendes sera effective au mois de Décembre 2018.

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux différentes propositions qui viennent de vous être faites.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner au Président quitus de sa gestion et approuver le rapport du Commissaire aux comptes.

Fait à ROYNAC le 26.11.2018

LA PRESIDENCE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'X' shape with a vertical stroke through the center, and a small loop at the bottom left.



AUDIT

SAS APEMOU
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC

808 014 732 RCS ROMANS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 30 septembre 2018

Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS APEMOU relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS APEMOU à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

SIEGE SOCIAL
LE GIOTTO – 1 PLACE A.FARNÈSE – 84000 AVIGNON

SAS au capital de 60 000 € - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - SIRET : 451 371 389 00029 - APE 6920Z

Observation

Aucune observation n'est à mentionner.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société IBL à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- *il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- *il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- *il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- *il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- *il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à AVIGNON,
Le 6 mars 2019

Le Commissaire aux comptes
BS AUDIT,
représenté par Eric SANCHEZ





AUDIT

SAS APEMOU
150 Allée Couleurs de Provence
26450 ROYNAC

808 014 732 RCS ROMANS

RAPPORT SPECIAL
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos au 30 septembre 2018

Monsieur,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons un rapport sur les conventions réglementées visées à l'article L227-10 du Code de Commerce.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L227-10 du code de commerce.

Fait à AVIGNON,
Le 6 mars 2019.

Le Commissaire aux comptes
BS AUDIT,
représenté par Eric ~~SANCHEZ~~

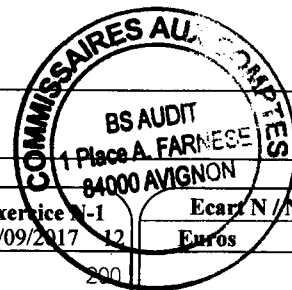
SIEGE SOCIAL
LE GIOTTO - 1 PLACE A FARNÈSE - 84000 AVIGNON

SAS au capital de 60 000 € - SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES - SIRET : 451 371 389 00029 - APE 6920Z

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net			Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)							
	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
ACTIF CIRCULANT	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations financières (2)							
	Participations mises en équivalence							
	Autres participations	135 549		135 549	135 159	390	0.29	
	Créances rattachées à des participations							
	Autres titres immobilisés							
Comptes de Régularisation	Prêts							
	Autres immobilisations financières							
	Total II	135 549		135 549	135 159	390	0.29	
	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
Comptes de Régularisation	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés							
	Autres créances	7 761		7 761	4 542	3 218	70.85	
	Capital souscrit - appelé, non versé							
	Valeurs mobilières de placement							
	Disponibilités	198 994		198 994	220 072	21 079	9.58	
	Charges constatées d'avance (3)							
	Total III	206 754		206 754	224 615	17 860	7.95	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	342 303		342 303	359 774	17 470	4.86	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/09/2018 12	Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N / N-1 Euros %	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200)	200	200		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	20	20		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	236 493	25 047	211 446	844.19
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	100 827	235 446	134 619	57.18
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	337 540	260 713	76 827	29.47
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	82	41	41	101.10
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 800	3 600	1 800	50.00
	Dettes fiscales et sociales	2 881	5 367	2 486	46.32
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		90 053	90 053	100.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	4 763	99 061	94 297	95.19
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	342 303	359 774	17 470	4.86

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 763 99 061

COMPTE DE RESULTAT

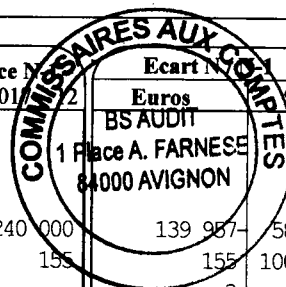
	Exercice N 30/09/2018 12			Exercice N-1 30/09/2017 12		
	France	Exportation	Total	Euro	N / N-1	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	26 040		26 040	26 040		
Chiffre d'affaires NET	26 040					
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits				1	1	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			26 040	26 041	1	0.00
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			3 025	3 589	563	15.70
Impôts, taxes et versements assimilés			85	323	238	73.71
Salaires et traitements			15 566	15 411	154	1.00
Charges sociales			5 873	6 085	212	3.49
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			0	6	6	92.58
Total des Charges d'exploitation (II)			24 549	25 414	865	3.40
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			1 491	627	864	137.80
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

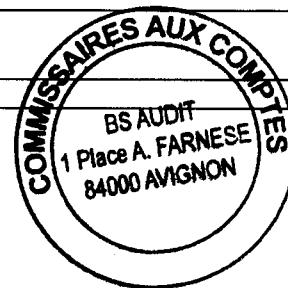
	Exercice N 30/09/2018 12	Exercice N-1 30/09/2017 12	Ecart N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)	100 043	240 000	139 957	58.32
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	311	155	155	100.12
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3		3	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	100 357	240 155	139 798	58.21
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	100 357	240 155	139 798	58.21
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	101 848	240 782	138 934	57.70
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5 229	5 229	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		5 229	5 229	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		10 000	10 000	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		10 000	10 000	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		4 771	4 771	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 021	565	456	80.71
Total des produits (I+III+V+VII)	126 397	271 425	145 028	53.43
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	25 570	35 979	10 409	28.93
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	100 827	235 446	134 619	57.18



* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018



- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	135 159		390
TOTAL	135 159		390
TOTAL GENERAL	135 159		390

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			135 549	135 549
TOTAL			135 549	135 549
TOTAL GENERAL			135 549	135 549

Etat des amortissements

Néant

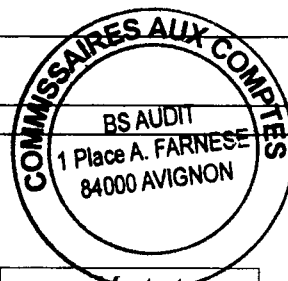
Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
	10.0000	20			20

ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018



Détail des charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	
- prov cac 2018	1 800
Total	1 800